



AMMB : 92 Avenue Charles de Gaulle, 33650 La Brède

Mail: contact@mmabordeaux.com Téléphone: 0603433334

Fiche d'inscription: adultes - multi discipline - MMA

SBF et Grappling - MMA et Krav Maga et Kimono Grappling et Judo et Préparation Physique

1) Coordonnées de l'adhérent (e) :

Nom:

Prénom:

Date de naissance + code postal :

Numéro de téléphone :

Adresse mail (en majuscule) :

Adresse postale (complète) :

2) Mon dossier comprend :

A. 1 photo d'identité àagrafer en haut de cette page

B. 1 certificat médical de **non contre indication** à la pratique (loisir ou **compétition**) de la discipline concernée

- Le montant de l'**adhésion** à l'association : **29€**
- Un **forfait cours**: 320 €/an ou 49€/mois. (Paiement au Dojo par cheques (max 6), CB...).
- Le montant de la **licence** (FFSBFDA)

3) Mon inscription permet l'accès à tous les cours collectifs (cf emploidutemps)

Le tarif de 389€ de cette **inscription annuelle** comprend « **une adhésion à AMMB** » à 29 € + un « **forfait cours** » à 320 €/ an (sur la base de 49€ / mois) + **1 Licence incluse de SBF**.

Je règle le jour de mon inscription la somme de 389 €

1. AMMB atteste par ce **Reçu numéro: 20**
2. Avoir été payé par Mme/ Mr:
3. La somme de € ; Nombre de chèque(s):
4. Discipline sportive:
5. Date:

Règlement intérieur de l'association

ARTICLE N° 1 : CONDITIONS GENERALES : Tous les pratiquants doivent impérativement présenter au moment de l'inscription un **certificat médical de non contre-indication** au sport pratiqué. **L'adhésion et les cotisations sont acquises pour la saison sportive qui commence début Septembre et se termine fin Juin**. Le club décline toutes responsabilités **en cas de vol** dans les vestiaires et dans l'enceinte du Dojo. En cas d'**accident** dans l'aire d'entraînement pendant les cours, une déclaration doit être effectuée par le pratiquant dans les **deux jours (48h)** qui suivent auprès de l'assurance concernée et le **formulaire** est à retirer auprès d'un responsable du Dojo. En signant cette inscription je m'engage à respecter le **règlement intérieur et je déclare en avoir pris connaissance**. Je prends note que l'association sera fermée pendant les **vacances scolaires** et les **jours fériés** sauf sur proposition de l'équipe enseignante.

ARTICLE N° 2 : ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS Les parents, les accompagnateurs ou les personnes déléguées par les représentants légaux doivent s'assurer de la présence du professeur **avant de laisser leur(s) enfant(s) mineur(s)**. Celui -ci est pris en charge par le club **10 minutes avant et après le cours**.

ARTICLE N° 3 : RESPECT DES LIEUX ET DU MATERIEL Prévoir des **chaussures propres dédiées** pour l'entraînement. Laisser les vestiaires, sanitaires et douches en parfait état. **Respecter le matériel** mis à disposition des pratiquants. **Il est interdit de quitter l'aire d'entraînement sans l'accord du professeur**. Les cours doivent se dérouler dans le calme et les pratiquants se doivent un respect mutuel ainsi qu'au professeur. Les adhérents sont tenus de respecter la réglementation en vigueur pour ce qui concerne le **stationnement** et le bruit pouvant incommoder le voisinage.

ARTICLE N° 4 : HYGIENE Veillez à la **propreté de la tenue de sport** et à l'**hygiène corporel** avant de monter sur l'aire d'entraînement. Attention à la **longueurs des ongles des mains et des pieds**. **Enlever les bagues, bijoux ...**et tout objet pouvant occasionner des blessures ou être cassés . IL est impératif de se **changer dans les vestiaires** avant de pénétrer dans l'aire d'entraînement. **Avoir dans son sac** : mouchoirs, une **trousse à pharmacie...une bouteille incassable**.

ARTICLE N° 5 : LICENCE INCLUSE En vertu des ARTICLES 11.1 et 11.2 du Règlement Intérieur de la FFSBF et DA , **AMMB club affilié à la FFSBF à l'obligation** de licencier tous ses adhérents à la FFSBF. Il est de la responsabilité individuelle de chaque adhérent de vérifier qu'il dispose d'une **assurance responsabilité civile** pour dommages causés par eux aux autres pratiquants dans le cadre de leur pratique sportive.

N° 6 : SANCTION En cas de non-respect du présent règlement, le bureau de l'association pourra décider de la **radiation de l'adhérent**. L'adhésion et les cotisations sont acquises pour la saison sportive .

ARTICLE N° 7 : DROIT A L'IMAGE **Votre image est une donnée personnelle**. Vous avez donc **un droit sur son utilisation** et vous pouvez vous opposer à sa conservation ou sa diffusion publique sans votre autorisation.

Je refuse que l'association utilise mon image ou celle de mon enfant

A _____ , le _____ / _____ /20

Signature précédée de "**Lu et approuvé**"